

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **LE 12 MARS 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Miguet, maire

Membres présents : Mesdames Berrier, Maria, Thorin, Dossche, Tisserand, Kozlowski, Caye, Cabanne, De Michieli-Carpentier

Messieurs Miguet, Lopez, Penot, Van Rossem, Blisson, Smorag, Demont, Batilliot, Lenarduzzi, Gouyon

Absents (es) excusés (es) :

Mme Paillet ayant donné pouvoir à Mme Dossche

M. Lemaury ayant donné pouvoir à M. Miguet

M. Cadario ayant donné pouvoir à M. Van Rossem

Mme Molinier-Domingues

Secrétaire de séance : Monsieur Blisson

En introduction monsieur Miguet demande à l'assemblée délibérante de retirer le point prévu à l'ordre du jour : convention promotion de la culture et du sport au collège Elsa Triolet.
L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1 / Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

M. Van Rossem rappelle la délibération du 15 décembre 2014 approuvant le lancement de la modification simplifiée du PLU. Le projet a été soumis au public et n'a appelé aucune observation. Il est donc demandé à l'assemblée de délibérer sur l'approbation de cette modification.

La modification simplifiée du PLU est approuvée à l'unanimité.

2 / Convention chantier d'initiatives locale avec INITIATIVES 77

M. Miguet informe que les travaux suivants :

- Tailles des tilleuls du bord de l'Yonne
- L'abattage des peupliers du bord de l'Yonne
- La rénovation du bois de la Garenne

peuvent être réalisés dans le cadre d'un partenariat avec Initiatives 77 qui a pour but principal de favoriser l'insertion des Seine-et-Marnais en difficulté.

M. Van Rossem indique que ces actions ne s'opposent pas aux entreprises de proximité mais que la municipalité souhaite agir dans un but solidaire.

Il rappelle que différents travaux ont déjà été réalisés par cette association : murs du parc de la mairie, murs du château, aménagement du bois de la Garenne (bois Conet).

M. Miguet indique que des subventions sont octroyées aux municipalités qui mettent en place un partenariat avec Initiatives 77 et que ces dernières peuvent être augmentées si des actions de bio-diversité sont mises en place, telles les créations de nichoirs ou hôtel à insectes.

Il indique que la création des nichoirs et des hôtels sera réalisée en partenariat avec le centre de loisirs et le conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- signer une convention avec Initiatives 77 en vue de réaliser les travaux suivants :
 - Tailles de 90 tilleuls

- Abattage des peupliers
- Rénovation bois de la Garenne

S'engage à verser une subvention d'un montant total de 5328.00 €

S'engage à demander les subventions inhérentes à ces travaux

3 / Demandes de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015

M. Van Rossem expose la liste des travaux ci-dessous et précise que ces derniers sont susceptibles de recevoir une subvention au titre de la DETR 2015. Il précise que travaux éligibles aux DETR changent chaque année. En 2015 la municipalité pourrait demander les subventions suivantes :

1. le projet de réfection du sol de la salle de motricité de l'école maternelle et dont le coût prévisionnel s'élève à 15 600 € HT soit 18 720 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total HT : 15600 €

DETR : 7800 €

autofinancement communal : 7800 €

2. le projet de mise en conformité de l'accessibilité aux PMR du bâtiment de l'hôtel de ville et dont le coût prévisionnel s'élève à 6630 € HT soit 7956 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total HT : 6630 €

DETR : 2652 €

autofinancement communal : 3978 €

3. le projet d'extension du colombarium du cimetière : construction de 20 caveaux cinéraires et dont le coût prévisionnel s'élève à 7750 € HT soit 9300 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total HT : 7750 €

DETR : 2712.50 €

autofinancement communal : 5037.50 €

Il indique que ces travaux ont été validés par la commission des travaux.

M. Gouyon demande si des devis vont être demandés pour les travaux.

M. Van Rossem répond par l'affirmative. Une consultation réglementaire au code des marchés publics sera réalisée. Et le conseil municipal informé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter les travaux ci-dessous, d'adopter les plans de financement et de solliciter les DETR.

4 / Création d'un poste d'ATSEM

M. Miguet informe l'assemblée que Céline Séguy actuellement employée à l'école maternelle, depuis 5 années, et accomplissant les missions d'ATSEM a réussi le concours d'ATSEM.

Il propose la création d'un poste d'ATSEM afin de nommer Mme Séguy.

Mme Cabanne demande le coût pour la commune. M. Miguet précise que le coût supplémentaire pour la commune s'élève à 12 € par mois.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création du poste d'ATSEM.

5 / Mise en place du régime d'astreinte

M. Miguet informe l'assemblée que les astreintes actuelles réalisées par les services techniques sont rémunérées en un forfait d'heures supplémentaires. M. le Percepteur a demandé que cette situation soit régularisée et que les astreintes soient rémunérées en tant que telles.

Le cout de l'astreinte s'élève par astreinte à 149.48 € brut. Les heures de sorties seront quant à elles récupérées et non plus payées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour adopte la mise en place d'astreinte.

Mme Caye Amandine ne prenant pas part au vote.

6 / Mise en place de l'IRSSTS (indemnité représentatives de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires)

M. Miguet informe l'assemblée que toujours dans le cadre de la régularisation du paiement du forfait d'heures supplémentaires il est proposé d'instaurer une prime IRSSTS aux agents des services techniques dans le but que ceux-ci ne perdent pas de salaire.

En effet malgré la mise en place de l'astreinte les agents perdraient chaque mois entre 34 € et 56 €.

Il indique que cela n'a aucun cout supplémentaire pour la commune et qu'une économie de 1918 € serait même réalisée.

De plus cela permettrait de contrôler les dépenses puisque les heures supplémentaires effectuées ne seraient plus payées mais récupérées.

M. Gouyon indique que ce régime indemnitaire doit être attribué aux conducteurs de véhicules de type chauffeurs.

M. Miguet informe que le CDG77 a donné un accord oral et que d'autres collectivités ont mis en place ce régime indemnitaire pour leurs agents techniques. Puisque les agents conduisent bien divers véhicules pendant leurs missions.

M. Miguet indique que, toutefois, il va demander une réponse écrite du CDG 77.

M. Gouyon demande donc le report du vote à un prochain conseil en attendant la réponse du CDG77.

Cette modalité est acceptée par l'assemblée délibérante.

7 / Mise en place de l'IAT pour les adjoints d'animations 1^{ère} classe et les adjoints administratifs 2^{ème} classe

M. Miguet informe l'assemblée que toujours dans le même cadre de régularisation du paiement du forfait d'heures supplémentaires il est proposé d'instaurer une IAT (indemnité d'administration et de technicité) aux 2 adjoints administratifs 2^{ème} classe et aux 2 adjoints d'animation 1^{ère} classe.

M. Miguet rappelle que ce forfait d'heures avait été instauré pour des missions complémentaires à la fiche de poste.

M. Gouyon demande pourquoi ce régime indemnitaire a été choisi contrairement à une NBI et indique que tous les agents devraient la percevoir.

M. Miguet précise que l'IAT est attribuée par grade et modulée en fonction de la manière de servir de l'agent.

M. Gouyon et Mme De Michieli demandent un report à un prochain conseil le vote de cette IAT afin d'avoir plus d'éléments.

Cette modalité est acceptée par l'assemblée délibérante.

7 / Répercussions cout des permis de construire pour l'opération immobilière sise 46 rue des Bordes

M. Miguet rappelle l'opération immobilière portée par l'agence du centre sise 46 rue des Bordes qui consiste en l'aménagement de 13 logements.

Il indique qu'il a rencontré le représentant de l'agence du centre, M. Petrucci, et que ce dernier s'est engagé par courrier à prendre en charge 50 % du coût d'instruction des permis de construire, soit 150 € par permis.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette disposition.

8 / Subvention ADIL 77

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide l'adhésion à l'Agence départementale d'Information sur le Logement 77 (ADIL 77) pour la somme de 296 €

9 / Achat tremplin ski nautique

Mme Maria expose à l'assemblée la demande du club ski nautique qui demande à la commune d'avancer l'achat d'un tremplin de ski nautique qui serait revendu ensuite au prix d'achat au club. Ce afin d'éviter les frais de TVA que la commune récupère.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, à 21 voix pour,

M. Smorag ne prenant pas part au vote,

Décide l'acquisition d'un tremplin de ski nautique pour la somme de 3500 € HT et 4200 € TTC.

Dit que ce tremplin sera revendu par la suite au CSCE.

10 / Convention FSL

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour la somme de 776 €.

La séance est levée à 20h40.